

N° formateur : 54.86.002.98.86  
Certifié Qualiopi (actions de formation)

## Formation LE TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE Atelier pratique

Ten France POITIERS  
Le 04/09/2026 – V1\_2026

### ... PUBLIC

Dirigeants et gestionnaires du personnel (DRH, DAF, RRH, assistant(e) RH, gestionnaires des payes...).

Disposer d'une connaissance de base du droit du travail et/ou d'une expérience pratique des ressources humaines est un plus.

### ... PREREQUIS

Aucun prérequis

### ... EQUIPEMENT REQUIS

Pour le suivi par visioconférence, obligation de disposer d'un outil informatique (ordinateur...) équipé de caméra et micro.

### ... ACCESSIBILITE



Nos séances sont accessibles à différents types de handicap. Contacter le référent handicap (cf. référents Qualiopi) avant la conclusion de la convention pour vérifier les possibilités d'adaptation

### ... CERTIFIE QUALIOPi

Dans la catégorie « Actions de formation »



15/10/2026



8h30 à 10h30  
2h



Inter-Entreprises  
EN  
VISIOCONFERENCE



240 € HT  
(288 € TTC)

\*Visioconférence en direct via TEAMS

### ... Inscription

**AU PLUS TARD LE : 05/10/2026**

Bulletin d'inscription à adresser par mail à [formation@tenfrance.com](mailto:formation@tenfrance.com) ou inscrivez-vous en ligne :

[INSCRIPTION](#)

Inscription confirmée par mail, envoi de la convention de formation et de la convocation sur laquelle vous retrouverez les modalités du déroulement de la formation

- Envoi d'un accès à l'**espace entreprise** réservé au correspondant formation
- Envoi d'un accès à l'**espace apprenant** réservé au stagiaire

### ... Objectifs pédagogiques

- Connaître la réglementation relative au temps partiel thérapeutique
- Pouvoir appliquer cette réglementation de la manière la plus adaptée

### ... Programme de la formation

Le plan de la formation figure à la dernière page du présent document.

### ... Animation & moyens pédagogiques

Formation animée par deux avocates en conseil social du cabinet TEN FRANCE, **Maître Sarah LAGOUTTE et Maître Kristelle LE BORGNE**

*Toutefois, un intervenant autre que celui mentionné ci-dessus, et appartenant au cabinet TEN FRANCE pourra être amené à animer la session, en cas d'indisponibilité de l'animateur.*

Le formateur répondra à toutes les questions posées en lien avec la formation et des échanges avec les stagiaires ponctueront la formation.

- Remise et diffusion d'un powerpoint
- Exercices de mise en situation
- Illustrations concrètes et commentées



### :: Suivi des présences & certificat de réalisation

Le stagiaire devra se connecter sur l'espace apprenant pour signer l'émargement et attester de sa présence.

Pour une formation en visioconférence : la présence est également contrôlée par l'intervenant(e). Le stagiaire devra activer sa webcam et s'identifier avec ses prénom et nom lors de la connexion à la session.

Remise d'un certificat de réalisation et de la feuille de présence en fin de formation sur la base de l'émargement, disponibles sur les espaces « apprenant » et « entreprise ».

### :: Evaluations & Satisfaction

Evaluations par le stagiaire (espace apprenant) :

- Lors de la séance, une évaluation des apprentissages sera opérée par un **CONTRÔLE DES CONNAISSANCES** acquises par le stagiaire sur la base d'un questionnaire et dont la correction sera effectuée collectivement.
- A CHAUD, dès la fin de la formation, pour mesurer la satisfaction et la perception de l'évolution de ses compétences par rapport aux objectifs de la formation.
- A FROID, de 45 à 60 jours environ après la formation pour valider le transfert de ses acquis en situation de travail.

Evaluation par le responsable hiérarchique (espace entreprise) :

- A FROID, de 45 à 60 jours environ après la formation pour valider le transfert des acquis du collaborateur (stagiaire) en situation de travail.

### :: Contacts

#### SUIVI ADMINISTRATIF DE LA FORMATION

(pour toute information sur inscription, convention, accès extranet, documents mis à disposition, facturation...)

Magali CARTRON, assistante formation

☎ 05 19 09 01 43 @ [formation@tenfrance.com](mailto:formation@tenfrance.com)

#### INTERVENANTES

Sarah LAGOUTTE, avocate

☎ 05.19.09.01.78 @ [slagoutte@tenfrance.com](mailto:slagoutte@tenfrance.com)

Kristelle LE BORGNE, avocate

☎ 05.19.09.01.37 @ [kleborgne@tenfrance.com](mailto:kleborgne@tenfrance.com)

### :: A noter

Sont disponibles sur notre site internet <https://www.tenfrance.com/formations.htm> :

- Notre règlement intérieur formation
- Nos conditions générales de vente
- Notre livret d'accueil formations
- Le certificat Qualiopi

### :: Référents Qualiopi

- *Référent pédagogique* : Alexandra SERVOUZE-MERCIER, avocate associée Droit du travail (conseil social) et droit de la sécurité sociale et protection sociale
- *Référent handicaps* : Benoît TRIPON, avocat associé Droit du travail (conseil social) et droit de la sécurité sociale et protection sociale
- *Référent administratif* : Fabienne JAMMES, assistante juridique

## **CONTENU DE LA FORMATION**

### **Préambule**

#### **I. QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE LORS DE LA MISE EN PLACE DU TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE ?**

- A. Comment est mis en place le temps partiel thérapeutique ?
- B. L'employeur peut-il s'opposer au temps partiel thérapeutique ?
- C. Quel formalisme l'employeur doit-il respecter ?

*Cas particulier du salarié en forfait annuel en jours*

#### **II. COMMENT GÉRER LE TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE AU QUOTIDIEN ?**

- A. Quelles conséquences pratiques durant l'exécution du contrat de travail ?
- B. Comment compenser la réduction du temps de travail du salarié placé en temps partiel thérapeutique ?

#### **III. COMMENT GÉRER L'APRÈS TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE ?**

- A. Quelle est la durée maximale du temps partiel thérapeutique ?
- B. Quelles suites au temps partiel thérapeutique ?